



CONSEIL DES COMMISSAIRES

Salle Laure-Gaudreault, 5^e étage, centre administratif

Séance ordinaire du 24 avril 2019 (19 heures)

– 12^e séance–

- PRÉSENTS :**
- Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente
Marie-José Mastro Monaco, vice-présidente et commissaire,
Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
Chantal Jorg, commissaire, Cartierville–Ahuntsic-Ouest (01)
 - MM. Mohamed Maazami, commissaire, Ahuntsic-Est–
Saint-Michel (02)
Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault –
Parc-Extension (03) (par téléphone)
Jean-François Gosselin, commissaire, Petite-Patrie–
Rosemont-Ouest (04)
Jean-Denis Dufort, commissaire, Rosemont (05)
Léo Lavoie, commissaire, Mercier (06)
 - Mme Diane Beaudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
 - M. Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08)
 - Mmes Stéphanie Bellenger-Heng, commissaire, Ville-Marie (09)
Violaine Cousineau, commissaire, Sud-Ouest (10)
 - M. Khokon Maniruzzaman, commissaire, Côte-des-Neiges (12)
 - Mmes Imane Allam, commissaire représentante du comité de parents
(primaire)
Mélisandre Shanks, commissaire représentante du comité de
parents
Linda Cazale, commissaire représentante du comité de parents
(secondaire)
Julie Desharnais, commissaire cooptée
Anne St-Pierre, commissaire cooptée

**Sont aussi
présents :**

- M. Robert Gendron, directeur général
- M^e Geneviève Laurin, secrétaire générale
- Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des
personnes et des pratiques d'encadrement

- Sont invités :**
- Mmes Faten Philippe, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 3
 - Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 4
 - Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 5
 - MM. René Morales, directeur du Service du secrétariat général
 - Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
 - Mme Maryse Tremblay, directrice des Services pédagogiques
 - M. Gérald Gauthier, directeur des Services à l'élève
 - M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
 - Mmes Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
 - Annie Bourgeois, directrice adjointe au Service des ressources matérielles
 - Karine Fournier, analyste, Secrétariat général
 - France Lafontaine, analyste, Secrétariat général
 - M. Michel Breton, technicien au Service des technologies de l'information

La commissaire Imane Allam s'absente pendant les discussions du point DG-06-224.

Une pause a lieu de 21 h 30 à 21 h 45.

Mot de la présidente

La présidente de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), Mme Catherine Harel Bourdon, ouvre la séance du Conseil des commissaires en souhaitant la bienvenue à tous.

Hommage

Un hommage est rendu à Luka Gonçalves, élève de l'école Eulalie-Durocher, qui, grâce à son texte intitulé *Maternité urbaine*, est devenu le lauréat de la cinquième édition du concours de poésie « 12 poèmes pour Montréal ». L'implication et la contribution d'Isabelle Michaud, conseillère pédagogique de l'école et de Hélène Martel, enseignante de français à l'école Eulalie-Durocher sont soulignées.

Parmi les 12 finalistes de ce concours, huit élèves de la CSDM se sont démarqués : Alice Richer, Emma-Claude Desjardins, Albert Lalonde, Alexia Diguer-Di Biase et Jeanne Chabot Chouinard de l'école Joseph-François-Perrault ainsi que Karen Trujillo et Élisabeth Bisailon de l'école Honoré-Mercier. Leur implication est également soulignée.

1. Adoption de l'ordre du jour

La commissaire Violaine Cousineau propose de modifier l'ordre du jour afin de traiter prioritairement du dossier 24 b), soit la proposition CC-I-98, proposition de la commissaire Violaine Cousineau portant sur le projet de loi 21 (Loi sur la laïcité de l'État).

La commissaire Marie-José Mastromonaco demande le vote sur cette proposition de modification.

Les commissaires Jean-Denis Dufort, Violaine Cousineau, Chantal Jorg, Imane Allam et Ben Valkenburg votent pour.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Diane Beaudet, Léo Lavoie, Mélisandre Shanks, Linda Cazale, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George, Stéphanie Bellenger-Heng et Mohamed Maazami votent contre.

La proposition de modification est rejetée par la majorité des commissaires présents.

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter les articles suivants :

DG-01-393-A Direction générale – comité de répartition des ressources (CRR)
– nouvelles recommandations (avril 2019)

– ajouter les articles suivants sous la rubrique « Information » :

INF-808 Appel à candidatures – protecteur de l'élève et substitut

INF-809 Recommandation du comité de transport

– retirer le sous-point suivant sous la rubrique « Nouvelles institutionnelles » :

- Prix d'architecture – bâtiments institutionnels publics – reconstruction de l'école Baril

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2019
- 3- Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 avril 2019
- 4- Nouvelles institutionnelles :
 - Plan vert 2019-2025
- 5- Période réservée au public
- 6- Période réservée aux audiences :
 - AUD-578 Organisme Plein milieu
 - AUD-579 M. Marc-Étienne Deslauriers, président du conseil d'établissement de l'école Fernand-Seguin
- 7- Avis de propositions des commissaires
- 8- Propositions des commissaires
 - a) CC-C-5 Proposition des commissaires Mélisandre Shanks, Stéphanie Bellenger-Heng et Ben Valkenburg – appui au mouvement Communauté bleue
 - b) CC-P-35 Proposition des commissaires Linda Cazale et Ben Valkenburg visant à modifier la Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire
- 9- DG-01-393-A Direction générale – comité de répartition des ressources – nouvelles recommandations (avril 2019)
- 10- DG-06-224 Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire – projet de mémoire concernant le projet de loi n° 21 portant sur la laïcité
- 11- A-10-168 Service de l'organisation scolaire – suivi de la consultation sur la modification de l'article 3.17 de la *Politique d'admission et de transport de la Commission scolaire de Montréal*
- 12- A-10-170 Service de l'organisation scolaire – modification du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022 de la Commission scolaire de Montréal

- 13- A-12-614 Services à l'élève – bilan des activités du Plan vert 2017-2019 – présentation du projet du Plan vert 2019-2025
- 14- A-34-3158 Service du secrétariat général – projet de révision du Règlement R2000-1 concernant les règles d'assemblée du Conseil des commissaires de la CSDM – version pour consultation
- 15- A-34-3214-A Service du secrétariat général – Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) – assemblée générale – 31 mai et 1^{er} juin 2019
- 16- A-34-3217 Service du secrétariat général – décision de la commissaire à l'éthique – plainte contre un commissaire – année scolaire 2018-2019
- 17- A-34-3218 Service du secrétariat général – décision de la commissaire à l'éthique – plainte contre un commissaire – année scolaire 2018-2019
- 18- A-34-3219 Service du secrétariat général – décision de la commissaire à l'éthique – plainte contre un commissaire – année scolaire 2018-2019
- 19- A-34-3220 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève de la formation générale des jeunes – recommandations du comité
- 20- A-34-3221 Service du secrétariat général – révision du Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire de Montréal – version pour consultation
- 21- A-34-3222 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève de la formation générale des jeunes – recommandations du comité
- 22- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1
 - a) DG-02-480 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Jean-de-Brébeuf– année 2018-2019
 - b) DG-05-178 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – direction générale – nomination à un poste de direction de service – Service des ressources financières

- c) DG-06-223 Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire – nomination à un poste de direction de service – Services à l'élève
 - d) A-29-1924 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – affichage 1^{er} tour – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à la direction d'établissement pour l'année 2019-2020
- 23- Information :
- a) A-10-167 Service de l'organisation scolaire – avis du comité de vigie sur la Politique d'admission sur la proposition CC-I-9
 - b) A-12-613 Services à l'élève – guide de promotion de l'alimentation responsable
 - c) A-33-1360 Service des ressources matérielles – école Irénée-Lussier – évolution des démarches auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) au regard de la demande de financement complémentaire pour le projet de construction d'une nouvelle école
 - d) INF-807 La sécurité des élèves en milieu urbain – lettre à la mairesse de Montréal
 - e) INF-808 Appel à candidatures – protecteur de l'élève et substitut
 - f) INF-809 Recommandation du comité de transport
- 24- Propositions des commissaires :
- a) CC-M-310 Proposition d'urgence de la présidente Catherine Harel Bourdon et des commissaires Diane Beudet, Stéphanie Bellenger-Heng, Kenneth George, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Mohamed Maazami, Maniruzzaman et Marie-José Mastromonaco portant sur l'importance de distribuer un repas chaud à tous les élèves, peu importe leur milieu
 - b) CC-I-98 Proposition de la commissaire Violaine Cousineau portant sur le projet de loi 21 (Loi sur la laïcité de l'État)
- 25- Période réservée aux commissaires
- 26- Période réservée à la Direction générale

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2019

En application de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2019, étant donné que les membres du Conseil des commissaires en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, est adoptée à l'unanimité par les membres présents du Conseil des commissaires.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 27 mars 2019.

3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 avril 2019

En application de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 avril 2019, étant donné que les membres du Conseil des commissaires en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, est adoptée à l'unanimité par les membres présents du Conseil des commissaires.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 2 avril 2019.

4. Nouvelles institutionnelles

- Plan vert 2019-2025

M. Gérald Gauthier, directeur des Services à l'élève, présente le Plan vert 2019-2025 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), fruit des travaux du comité central de l'environnement qui est composé de commissaires, d'administrateurs, d'employés et de parents de la CSDM. M. Gauthier précise que la mission première de la Commission scolaire consiste à éduquer les élèves au sujet de l'environnement et présente les nombreux défis à relever au cours des prochaines années, notamment le développement de pratiques professionnelles écoresponsables, l'intégration de l'écoresponsabilité dans les pratiques de gestion et la gestion écologique des matières résiduelles.

Les commissaires Stéphanie Bellenger-Heng, Mélisandre Shanks et Ben Valkenburg, tous membres du comité central de l'environnement de la CSDM, soulignent l'excellent travail du comité et remercient tous les acteurs concernés pour leur participation. La collaboration et l'expertise de Mme Carole Marcoux, conseillère pédagogique en environnement à la CSDM, sont également soulignées. Quelques membres du Conseil mentionnent qu'ils auraient souhaité un Plan vert plus ambitieux et que du travail reste à faire, notamment en lien avec le transport scolaire. La présidente, Catherine Harel Bourdon, mentionne la possibilité de faire des demandes au Fonds vert du gouvernement du Québec relativement au transport scolaire et précise que le Plan vert de la CSDM va au-delà du sujet du transport. Elle précise l'importance de la mission éducative associée au Plan vert et aborde diverses actions entreprises, notamment à l'égard du compostage, de la fin de l'utilisation du styromousse et de l'installation de laveries dans certaines cafétérias scolaires de même que d'un plan pour les fontaines d'eau dans les écoles. Elle remercie tous les acteurs pour leur contribution au Plan vert de la CSDM.

5. Période réservée au public

a) Salle de concert de l'école Joseph-François-Perrault

M. Ron Fitzsimmons s'informe des développements dans le dossier de la salle de concert de l'école Joseph-François Perrault. Il remercie le Conseil pour une rencontre à ce sujet le 11 avril dernier. Aussi, il mentionne que l'école Joseph-François-Perrault a remporté le premier prix lors d'une compétition musicale qui a eu lieu récemment au collège Régina-Assumpta.

La présidente, Mme Harel Bourdon, félicite les élèves pour leur prix. Elle mentionne qu'un concert des écoles secondaires Face, Saint-Luc et Joseph-François-Perrault aura lieu bientôt et qu'elle salue ce projet commun entre écoles secondaires. Elle revient aussi sur la rencontre du 11 avril dernier avec le personnel de l'arrondissement, des représentants de IMusici, la direction et la direction musicale de l'école et le représentant du député provincial et précise que le dossier suit son cours. Elle remercie M. Fitzsimmons pour sa présence.

b) Opposition au projet de loi 21 visant la laïcité de l'État

Plusieurs interventions en opposition au projet de loi 21 visant la laïcité de l'État sont entendues. D'abord, Mme Bouchera Chelbi et M. Alex Pelchat, enseignants de la CSDM membres du regroupement *Pour le droit d'enseigner pour toutes et pour tous*, font part au Conseil de leurs préoccupations quant à ce projet de loi et à son effet dans les écoles. Mme Chelbi précise que les débats autour de ce sujet ne font que s'enflammer et diviser les gens, ce qui entraîne une dégradation du climat dans les milieux scolaires. De son côté, M. Pelchat se désolé à l'idée que ce projet de loi fasse émerger deux catégories d'enseignants : des enseignants qui ont des droits et d'autres qui voient leurs droits bafoués. Il précise que ce projet de loi n'est pas en cohérence avec une vision de la démocratie et d'une école publique en santé. Ils s'interrogent donc sur la position de la CSDM quant à ce projet de loi ainsi que sur les actions que la CSDM compte mettre en œuvre pour supporter ses enseignants dans les semaines à venir.

Toujours sur le même sujet, Mmes Rachel Shugert et Laura Wills, parents d'élèves de la CSDM, évoquent leurs inquiétudes quant aux effets de ce projet de loi sur le sentiment de sécurité de leurs enfants et leur inclusion dans la société. Mmes Shugert et Wills déposent une pétition de plus de 1 500 signatures demandant à la CSDM de refuser d'appliquer la loi sur la laïcité dans nos écoles afin de protéger les écoles libres et inclusives.

Enfin, Mme Adamo Diallo, mère de deux enfants de l'école Barthélémy-Vimont, émet ses inquiétudes à son tour et partage un texte touchant qui témoigne de ses craintes pour l'avenir. Elle souligne notamment que le signe religieux que porte un enseignant n'enlève rien à ses compétences à enseigner aux jeunes et qu'il importe de faire comprendre les différences et le respect de ces différences.

La présidente, Mme Harel Bourdon, remercie chacun des intervenants et précise que les membres du Conseil procéderont à l'étude d'un mémoire qui a été rédigé afin d'exposer la vision de la CSDM à ce sujet plus tard au cours de la séance.

c) Demande d'ajout de ressources au 3^e cycle à l'école Laurier

Mme Anne-Catherine Lebeau, présidente du conseil d'établissement de l'école Laurier, dépose une pétition, signée par plus de 60 parents, demandant l'ajout d'une classe de 3^e cycle ou de ressources en orthopédagogie destinées aux élèves de 3^e cycle pour la prochaine rentrée scolaire. Pour expliquer cette demande, elle présente certains défis anticipés au regard de la réussite des élèves concernés vu leurs résultats actuels en lecture et en mathématiques ainsi que le nombre de plans d'interventions. Mme Lebeau sollicite donc le Conseil afin que la demande de ressources visant à assurer la réussite des élèves de 3^e cycle de l'école Laurier à la prochaine rentrée scolaire soit traitée de façon sérieuse, adéquate et prioritaire par la CSDM.

La présidente remercie Mme Lebeau pour son intervention et invite Mme Julie Belhumeur, directrice de l'unité responsable de l'école Laurier, et M. Ben Valkenburg, commissaire du quartier de l'école, à étudier la situation en vue de voir ce qui peut être fait pour soutenir les élèves du 3^e cycle de l'école au regard de leur réussite.

d) Demande de modification des ratios prévus pour l'année 2019-2020 à l'école Saint-André-Apôtre

Mmes Stéphanie Boisvert-Hamelin, enseignante membre du conseil d'établissement de l'école Saint-André-Apôtre, et Josée Bellemare, parent d'élève de l'école, exposent les défis anticipés par les enseignants qui devront enseigner dans des classes de plus petite taille à la nouvelle annexe de l'école, et ce, dès la prochaine rentrée scolaire. Parmi ces défis, l'organisation de la classe sans espace pour une table de travail, une bibliothèque ou pour un espace de rangement, l'impact de l'organisation de l'espace sur la qualité des apprentissages des élèves ainsi que l'adaptation au changement pour les élèves qui ont reçu un enseignement à l'école dans des classes spacieuses et qui passeront à l'annexe avec des classes de plus petite taille sont évoqués. Elles demandent donc l'appui des membres du Conseil pour une révision des ratios pour la rentrée scolaire 2019-2020 et demandent également comment seront soutenus les élèves pour s'adapter à ce changement.

La présidente, Catherine Harel Bourdon, les remercie pour leur intervention et mentionne avoir pris connaissance du dossier ainsi que des documents afférents. Elle mentionne qu'une rencontre du conseil d'établissement est prévue dans la nouvelle annexe avec Mme Faten Philippe, directrice d'unité responsable de l'école Saint-André-Apôtre, afin d'analyser la situation, d'échanger sur les différentes possibilités et de voir le soutien qui peut être apporté.

- e) Coupures dans les écoles de milieux défavorisés et modifications dans le classement du niveau de défavorisation des écoles

Mme Catherine Renaud, présidente de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal, fait part aux membres du Conseil des commissaires des déceptions de nombreux parents quant aux promesses non tenues de réinvestissement en éducation faites par le gouvernement Legault. Le contexte actuel ne justifie pas, selon elle, les coupes effectuées dans différents services aux élèves, dans les services alimentaires ainsi que dans l'aide aux devoirs. Elle souhaite laisser la parole aux parents et enseignants qui l'accompagnent.

Des parents et des enseignants d'écoles de la CSDM abordent les répercussions occasionnées par ces coupures, particulièrement en milieu défavorisé. Les nouveaux calculs d'indices de défavorisation ont aussi amené une diminution des services offerts aux élèves dans certaines écoles dont le statut se voit changé à cause des nouveaux indices. Les coupes dans les mesures alimentaires sont notamment abordées. À cet effet, les parents et les enseignants demandent à la CSDM d'agir en offrant des mesures transitoires pour diminuer les impacts qu'occasionnent ces coupes dans le quotidien des familles.

La présidente mentionne que la CSDM est sensible à cette situation et qu'elle tente actuellement par tous les moyens de pallier aux impacts que vivent les familles et le personnel des écoles qui sont touchées.

Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle, explique qu'au global, les changements d'indices n'ont pas occasionné de perte financière, mais la CSDM a dû respecter les allocations qui ont été dirigées dans des établissements ciblées selon les nouveaux statuts d'écoles. Sachant que des mesures d'atténuation ne seraient pas offertes par le ministère, la CSDM a financé les écoles touchées en distribuant des sommes compensatoires provenant de l'ensemble de ses écoles. Mme Painchaud termine en mentionnant que la CSDM est bien consciente que tous ces changements d'indices ont des incidences importantes sur les ratios maître-élève, sur les mesures d'aide alimentaire et sur les services aux élèves. Elle ajoute que des informations sont attendues quant aux montants à recevoir du Comité de gestion de la taxe de l'île de Montréal pour l'aide alimentaire. Des démarches seront effectuées pour voir si d'autres organismes pourraient offrir des diners ou des collations dans nos écoles.

f) Appui au mouvement de grève étudiante pour la planète

Mme Vanessa Gordon, représentante de *Profs pour la planète*, souhaite que tous se conscientisent à l'importance d'agir en environnement et mentionne que le Plan vert de la CSDM représente une bonne initiative, mais ne suffit pas. Elle croit au mouvement de grèves étudiantes pour faire changer les choses et demande si, comme commission scolaire, il faut blâmer le gouvernement pour son inaction face à un problème évident ou bien les étudiants qui ne font que sonner l'alarme.

La présidente mentionne que les élèves qui souhaitent manifester doivent obtenir l'autorisation de leurs parents. Elle précise que ces manifestations ne doivent pas avoir un impact négatif sur la réussite des élèves et rappelle la mission première de la CSDM qu'est la réussite. Mme Harel Bourdon précise qu'une communication a été envoyée aux élèves, aux membres du personnel et aux parents afin de les informer des actions en place à la CSDM en matière d'environnement et précise que beaucoup de travail sera fait au cours des prochains mois. La présidente remercie Mme Gordon pour son intervention.

6. Période réservée aux audiences :

- AUD-578 Organisme Plein milieu

Mme Line St-Amour, directrice générale et Mme Joëlle Dalphé, coordonnatrice de l'organisme Plein Milieu présentent le travail effectué par l'organisme ainsi que leur projet d'éducation sexuelle dans les écoles.

L'organisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a été créé en 1993 grâce à l'initiative de trois partenaires importants, soit les organisateurs communautaires du CLSC, la direction et les professionnels de l'école secondaire Jeanne-Mance de l'époque ainsi que la CSDM. Le but souhaité était de faire face aux problématiques de violence et de consommation des jeunes en développant une approche d'intervention alternative à celle proposée par le milieu scolaire traditionnel.

Les besoins ont évolué depuis 1993 et l'organisme a développé au fil du temps différents services et programmes d'intervention de proximité et œuvre aujourd'hui auprès des écoles secondaires Jeanne-Mance, Espace-jeunesse et Robert-Gravel afin d'améliorer les conditions et la qualité de vie des jeunes, et ce, grâce à la contribution financière de plusieurs partenaires.

Dans le contexte où le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a formulé l'exigence de formation en éducation sexuelle dans l'ensemble des écoles secondaires du Québec, le projet de l'organisme Plein Milieu est d'accompagner les écoles dans ce mandat, d'offrir des ateliers d'éducation à la sexualité qui couvrent l'ensemble des thématiques demandées par le ministère, de soutenir les enseignants qui ont la responsabilité d'enseigner les cours d'éducation à la sexualité et d'intervenir auprès des jeunes qui se sentent interpellés par les informations reçues lors des ateliers.

Mmes St-Amour et Dalphé terminent leur présentation en demandant l'appui de la CSDM pour faire circuler leur projet et faciliter la mise en contact avec les directions d'établissements intéressées. Elles demandent également d'obtenir un soutien financier qui permettrait la mise en œuvre de leur projet d'éducation sexuelle dans les écoles et de recevoir le soutien de tous les acteurs concernés.

Les commissaires saluent le travail effectué par l'organisme et souhaitent que le projet puisse s'étendre à la grandeur de la CSDM.

La présidente remercie Mmes St-Amour et Dalphé pour leur présentation et les félicite quant au travail qui est effectué pour aider les jeunes à faire face aux différentes problématiques. Elle mentionne avec regret que la situation financière de la CSDM ne permet pas de financer l'organisme, mais juge d'une extrême importance la continuité de ce projet.

- AUD-579 M. Marc-Étienne Deslauriers, président du conseil d'établissement de l'école Fernand-Séguin

Le président du conseil d'établissement de l'école Fernand-Séguin, M. Marc-Étienne Deslauriers, sensibilise les membres du Conseil des commissaires sur le fonctionnement atypique du cerveau des élèves à haut potentiel intellectuel (doués). Il présente des extraits de l'émission Découverte sur la douance, diffusée le 17 mars 2019 à Radio-Canada.

Il se dit satisfait de la résolution qui a été adoptée lors de la séance du Conseil des commissaires du 2 avril dernier qui mandate la direction générale de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de concevoir une politique sur la douance dans le but d'outiller les milieux en lien avec les besoins de ces élèves. Il souhaite porter à l'attention des membres du Conseil des éléments pour l'élaboration de cette politique, dont le recours au regroupement d'élèves ou l'approche collective plutôt qu'individuelle.

En plus de consulter le CCSEHDAA sur les services à mettre en place pour les élèves doués qui fréquentent une école de la CSDM, il trouve approprié qu'une consultation auprès de l'équipe-école de Fernand-Séguin qui détient une belle expertise avec les élèves doués soit également effectuée.

Il se dégage des échanges avec les membres du Conseil l'importance de considérer les besoins de ces élèves qui sont aussi à risque de décrochage et d'avoir une offre de service suffisante sur l'ensemble du territoire de la CSDM, tant au primaire qu'au secondaire, pour répondre aux besoins des élèves doués. La présidente remercie M. Deslauriers pour sa présentation.

7. Avis de propositions des commissaires

Le commissaire Khokon Maniruzzaman déposera une proposition sur la démocratie scolaire.

8. Propositions des commissaires :

8 a). Proposition des commissaires Mélisandre Shanks, Stéphanie Bellenger Heng et Ben Valkenburg – appui au mouvement Communauté bleue

Document déposé : CC-C-5

CONSIDÉRANT les enjeux environnementaux et l'urgence d'agir à titre de citoyen afin de promouvoir la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT qu'à travers le monde, près de 750 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, que quatre milliards de personnes font face à une grave pénurie d'eau et que 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à des services d'assainissement adéquats;

CONSIDÉRANT qu'au Canada, un nombre important de communautés autochtones n'ont pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement;

CONSIDÉRANT la mission éducationnelle de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et son rôle de premier plan dans l'éducation citoyenne de sa clientèle;

CONSIDÉRANT le mouvement mondial de protection de l'eau potable étant à la source du Projet Planète Bleue mise de l'avant par le Conseil des Canadiens;

CONSIDÉRANT l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies le 28 juillet 2010 reconnaissant le droit à l'eau et aux services d'assainissement, ainsi que par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (23 septembre 2011) ainsi que la reconnaissance à ces droits par le Canada en juin 2012 lors de la conférence RIO+20;

CONSIDÉRANT les objectifs du projet Communauté bleue visant l'adoption d'un cadre de référence reconnaissant l'eau comme bien commun afin de permettre une utilisation raisonnable des ressources d'eau potable, une distribution équitable de cette ressource et sa gestion responsable;

CONSIDÉRANT l'engagement souhaité des municipalités et organisations publiques à adopter des politiques et poser certaines actions au soutien du mouvement Communauté bleue afin de :

1. Reconnaître le droit à l'eau et aux services d'assainissement.
2. Bannir ou éliminer progressivement la vente d'eau embouteillée dans les établissements publics et lors des activités sportives, culturelles et récréatives.
3. Promouvoir les services d'eau et d'eaux usées financés, détenus et exploités par les gouvernements.

CONSIDÉRANT que dans le cadre des projets Communauté bleue, d'autres organismes dont les écoles peuvent être nommées « bleues »;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ENDOSSER les actions en soutien à la Communauté bleue et le droit à l'eau et aux services d'assainissement comme droit de la personne;
- 2° de DONNER à la présidence le mandat de demander à la Ville de Montréal d'enchâsser le droit à l'eau et aux services d'assainissement dans leurs règlements et leurs actions mais également aux gouvernements fédéral et provincial d'inclure ce droit dans leurs lois respectives tout en se dotant d'un plan national;
- 3° de DONNER à la Direction générale le mandat d'assurer la mise à disposition de fontaines d'eau dans tous les établissements scolaires dans le but d'empêcher la commercialisation de l'eau (bouteilles de plastique, berlingot, etc.) et d'encourager par le biais de moyens du Comité central de l'environnement les initiatives dans les établissements scolaires visant à soutenir le projet « Communauté bleue »;
- 4° de DONNER à la présidence le mandat de partager la présente résolution à la Fédération des Commissions scolaires du Québec.

8 b). Proposition des commissaires Linda Cazale et Ben Valkenburg visant à modifier la Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire

Document déposé : CC-P-35

CONSIDÉRANT la présence d'activités d'initiation à la démocratie scolaire dans des milieux à la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT l'importance accordée à ces activités par plusieurs acteurs dont les élèves, le comité des parents et les conseils des établissements des écoles et les centres de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de préparer l'élève à l'exercice de sa citoyenneté dans le *Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022*¹;

CONSIDÉRANT la recherche d'innovations visant à dynamiser les activités de démocratie scolaire;

CONSIDÉRANT que le budget participatif² apparaît comme un moyen original et efficace à cet égard;

¹ <http://csdm.ca/wp-content/blogs.dir/6/files/Plan-engagement-reussite.pdf>, page 15, deuxième point.

² Le budget participatif (BP) est un processus démocratique où les citoyens décident de la façon dont une partie du budget est dépensé. Le BP peut s'adapter aux particularités de différents contextes (par ex. municipal, scolaire).

CONSIDÉRANT le nombre croissant de municipalités qui utilisent le budget participatif pour renforcer la démocratie locale avec et pour les citoyens;

CONSIDÉRANT qu'Élections Québec et le Centre d'écologie urbaine de Montréal font la promotion du budget participatif auprès des jeunes^{3, 4};

CONSIDÉRANT les attentes exprimées par les élèves quant à la mise en place d'un budget participatif dans leurs écoles lors du *Sommet démocratique intercommissions scolaires* le 27 novembre 2018;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de BONIFIER La *Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire* afin d'y ajouter :

- Au chapitre 4 - Conditions de réalisations : mettre en place un processus de budget participatif pour lequel l'affectation des projets va comprendre la participation des élèves;
- Au chapitre 5 - Proposition de mise en œuvre : dans le cadre du budget participatif ou de toute initiative similaire, permettre l'utilisation de sources de revenus (par ex. budget de l'école, fondation, profit d'activités) dans le respect de l'éthique et des politiques de la CSDM à cet égard;

2° de CONSULTER l'Association des élèves du secondaire de la CSDM pour voir à instaurer des outils pour expérimenter le budget participatif;

3° de FAIRE le bilan de la *Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire*;

4° de MANDATER la direction générale d'annoncer le changement selon différents moyens (par ex. réseaux sociaux, infolettre) et d'informer les responsables des écoles et les centres de la politique ainsi bonifiée.

9. Direction générale – comité de répartition des ressources (CRR) – nouvelles recommandations (avril 2019)

Document déposé : Rapport DG-01-393-A en date du 18 avril 2019
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

L'étude du présent rapport est **REPORTÉE** à la séance extraordinaire du 8 mai 2019.

³ <https://www.ecologieurbaine.net/fr/detail-projet/budget-participatif>

⁴ <https://www.electionsequbec.qc.ca/francais/enseignant-etudiant/>

10. Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire – projet de mémoire concernant le projet de loi n° 21 portant sur la laïcité

Document déposé : Rapport DG-06-224 en date du 23 avril 2019
de Mme Maryse Tremblay et de M. Denis Watters
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la présentation du Projet de loi 21 – *Loi sur la Laïcité de l'état*;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) recommande de définir le concept de laïcité en s'appuyant sur des études et des recherches scientifiques québécoises qui ont été menées sur le sujet;

CONSIDÉRANT que la CSDM recommande que toutes les dispositions du Projet de loi n° 21 respectent le principe de « l'égalité de tous les citoyens et citoyennes » et celui de la « liberté de conscience et de religion. » La CSDM recommande de définir ou de revoir le concept « signe religieux » sur la base de recherches scientifiques menées sur le sujet;

CONSIDÉRANT que la CSDM recommande de ne pas étendre aux commissions scolaires l'application des articles 4a, 6 et 12. Advenant que le Législateur décide d'appliquer ces dispositions, que ces dernières s'étendent *sine qua non* dans les établissements d'enseignement privé subventionnés par l'État, à tous les établissements des ordres collégial et universitaire, publics et privés;

CONSIDÉRANT que la CSDM recommande que le gouvernement commande une étude scientifique sur les impacts et effets du port de signes religieux par des membres du personnel des établissements d'enseignement public et privé (directions d'établissement, enseignants, intervenants des services de garde en milieu scolaire) sur les élèves qui sont confiés à leur soin;

CONSIDÉRANT que la CSDM recommande de permettre des accommodements, des dérogations ou des adaptations au personnel œuvrant en milieu scolaire permettant aux personnes qui le désirent de porter un signe religieux, pour autant que ce signe permette de travailler à visage découvert. Elle recommande d'amender l'article 20 du projet de loi pour le rendre cohérent avec ce qui précède;

CONSIDÉRANT que la CSDM recommande que l'article 15 ne s'applique pas aux conventions collectives, aux ententes collectives ou à tout élément relatif à des conditions de travail qui s'appliquent dans le réseau scolaire;

CONSIDÉRANT que la CSDM recommande une réécriture du préambule du Projet de loi n° 21 pour faire en sorte que les principes qui y sont énoncés s'appuient sur la Charte des droits et libertés de la personne, reflètent le Québec comme société démocratique, pluraliste et inclusive qui favorise des relations interculturelles harmonieuses et pour que les valeurs de tolérance, d'ouverture et de respect de la diversité y soient mentionnées :

- 1) La CSDM recommande d'abroger les articles 29 et 30 du projet de loi.
- 2) La CSDM recommande au Gouvernement du Québec de faire une campagne d'éducation énergique auprès de la population québécoise pour l'éduquer aux valeurs de tolérance, d'ouverture et de respect vis-à-vis des citoyennes et des citoyens qui expriment de façon visible la diversité culturelle et religieuse dans l'espace public.

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'APPROUVER le dépôt du mémoire joint au présent rapport;
- 2° de MANDATER la présidente pour soumettre ce mémoire à la Commission parlementaire aux fins des auditions publiques portant sur le Projet de loi 21.

La commissaire Violaine Cousineau propose, en amendement, d'ajouter l'élément de proposition suivant :

« d'ÉNONCER notre refus d'adopter une politique visant l'application d'une telle législation qui interdit ou qui restreint le droit, pour les employé.e.s de la CSDM, de porter des signes religieux dans l'exercice de leurs fonctions. »

La présidente Catherine Harel Bourdon demande le dépôt de cet amendement lors d'une prochaine séance du Conseil des commissaires.

La commissaire Stéphanie Bellenger-Heng propose d'apporter l'amendement suivant :

« 3° de MANDATER la présidence afin de faire valoir les recommandations du mémoire de la CSDM sur le projet de loi 21 auprès de la Fédération des commissions scolaires du Québec, aux syndicats et associations de la CSDM et aux élus municipaux, provinciaux et fédéraux de son territoire. »

La commissaire Linda Cazale demande le vote sur cet amendement.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastro Monaco, Diane Beaudet, Jean-Denis Dufort, Violaine Cousineau, Jean-François Gosselin, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Ben Valkenburg, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George, Stéphanie Bellenger-Heng et Mohamed Maazami votent pour.

Les commissaires Mélisandre Shanks et Linda Cazale s'abstiennent.

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La commissaire Linda Cazale demande le vote sur la proposition, telle qu'amendée.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastro Monaco, Diane Beaudet, Jean-Denis Dufort, Violaine Cousineau, Jean-François Gosselin, Chantal Jorg,

Léo Lavoie, Ben Valkenburg, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George, Stéphanie Bellenger-Heng et Mohamed Maazami votent pour.

Les commissaires Mélisandre Shanks et Linda Cazale s'abstiennent.

La proposition, telle qu'amendée, est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le dépôt du mémoire joint au présent rapport;
- 2° de MANDATER la présidente pour soumettre ce mémoire à la Commission parlementaire aux fins des auditions publiques portant sur le Projet de loi 21;
- 3° de MANDATER la présidence afin de faire valoir les recommandations du mémoire de la CSDM sur le projet de loi 21 auprès de la Fédération des commissions scolaires du Québec, aux syndicats et associations de la CSDM et aux élus municipaux, provinciaux et fédéraux de son territoire.

11. Service de l'organisation scolaire – suivi de la consultation sur la modification de l'article 3.17 de la *Politique d'admission et de transport de la Commission scolaire de Montréal*

Document déposé : Rapport A-10-168 en date du 15 avril 2019
de Mme Julie Bernier concernant le sujet en référence

L'étude du présent rapport est **REPORTÉE** à la séance extraordinaire du 8 mai 2019.

12. Service de l'organisation scolaire – modification du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022 de la Commission scolaire de Montréal

Document déposé : Rapport A-10-170 en date du 17 avril 2019
de M. David Genesse Bolduc et de Mme Joëlle Simard
concernant le sujet en référence

L'étude du présent rapport est **REPORTÉE** à la séance extraordinaire du 8 mai 2019.

13. Services à l'élève – bilan des activités du Plan vert 2017-2019 – présentation du projet du Plan vert 2019-2025

Document déposé : Rapport A-12-614 en date du 17 avril 2019
de Mmes Adèle Mongeau, Carole Marcoux
et M. Pierre Chartrand concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le bilan du Plan vert est effectué tous les deux ans;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM d'assurer une cohésion et une mobilisation du personnel en vue de former des écocitoyens dans une perspective de réussite éducative;

CONSIDÉRANT que l'objectif du Plan vert 2014-2019 de réduire l'achat de papier de 25 % par rapport à 2010 d'ici 2019, n'a pas été atteint;

CONSIDÉRANT que l'achat de papier issu exclusivement des forêts a augmenté;

CONSIDÉRANT que les données sur la gestion des matières résiduelles ne sont pas disponibles pour la rédaction des bilans;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de compensation est payé par la CSDM aux arrondissements pour le non-respect du nombre minimum de places requises par établissement scolaire;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a adopté, lors de la séance ordinaire du 21 novembre 2018, la mise en place d'un plan de gestion des déchets visant la récupération et le compostage dans tous les établissements de la CSDM, et que la direction générale a validé, lors du comité-conseil de la direction générale du 19 mars, l'instauration d'une journée institutionnelle en environnement;

CONSIDÉRANT que la plupart des écoles secondaires ne peuvent pas participer à la collecte sélective de la Ville de Montréal à cause d'un litige avec la Ville de Montréal empêchant les camions de la Ville de se rendre sur les terrains de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Plan vert 2014-2019 prend fin cette année;

CONSIDÉRANT son adoption au Conseil des commissaires;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de RECEVOIR le bilan 2017-2019 du Plan vert 2014-2019 présenté dans ce rapport;
- 2° d'INSTAURER une journée institutionnelle en environnement;
- 3° de RÉDUIRE la consommation de papier par employé de 6000 feuilles à 5000 feuilles d'ici 2025;

- 4° d'OBLIGER tous les établissements à commander uniquement du papier contenant un pourcentage de fibres recyclées;
- 5° d'AJOUTER à la reddition de compte des directions d'établissements scolaires la gestion écologique des matières résiduelles;
- 6° de DEMANDER une harmonisation de la réglementation des arrondissements avec la Ville centre concernant la réduction des places de stationnement;
- 7° de PRÉVOIR la mise en place de ressources en environnement pour assurer la gestion des matières résiduelles dans tous les établissements de la CSDM et l'organisation d'une journée institutionnelle en environnement;
- 8° de MANDATER la présidence de faire les représentations nécessaires auprès de la Ville de Montréal afin de dénouer l'impasse empêchant les camions de la Ville de se rendre sur les terrains de la CSDM;
- 9° d'ADOPTER le projet de Plan vert 2019-2025 se trouvant en annexe du rapport;
- 10° de MANDATER la direction générale de prévoir un plan de communication lié à la diffusion et à la mise en œuvre du Plan vert 2019-2025.

Les commissaires Jean-Denis Dufort, Violaine Cousineau, Jean-François Gosselin et Imane Allam inscrivent leur dissidence.

14. Service du secrétariat général – projet de révision du Règlement R2000-1 concernant les règles d'assemblée du Conseil des commissaires de la CSDM – version pour consultation

Document déposé : Rapport A-34-3158 en date du 15 avril 2019
de Mme Karine Fournier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le *Règlement R2000-1 concernant les règles d'assemblée du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal* adopté il y a plus de 18 ans;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a convenu, à sa séance d'avril 2017, de transférer l'étude de la proposition CC-I-44 visant l'abrogation de l'article 22 du *Règlement R2000-1 concernant les règles d'assemblée du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal* au comité éthique et gouvernance;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a convenu, à sa séance de décembre 2018, de transférer l'étude de la proposition CC-I-89 visant à permettre à l'ensemble des membres du Conseil des commissaires d'intervenir lors de la période de questions du public au comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT les travaux du comité éthique et gouvernance visant à réviser le Règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avant-projet de révision du Règlement a été soumis au Comité consultatif de gestion, à l'étape de participation, dans le cadre des consultations prévues à l'article 96.25 de la LIP;

CONSIDÉRANT les discussions à ce sujet par les membres du Conseil lors des tables d'échanges de décembre 2018, de janvier et de mars 2019;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre toute politique ou règlement au processus de consultations officielles;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le projet de révision du *Règlement R2000-1 concernant les règles d'assemblée du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal* – version pour consultation;
- 2° d'AUTORISER le Secrétariat général à soumettre ledit projet au processus de consultations officielles;
- 3° de POURSUIVRE l'étude de ce dossier une fois les consultations terminées, à la séance ordinaire du Conseil des commissaires de juin 2019.

15. Service du secrétariat général – Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) – assemblée générale – 31 mai et 1^{er} juin 2019 – nomination des délégués

Document déposé : Rapport A-34-3214-A en date du 17 avril 2019
de M^e Marie-Li Bélisle et de Mme Karine Fournier
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la session ordinaire annuelle de l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) se tiendra les 31 mai et 1^{er} juin 2019 au Centre des Congrès de l'hôtel Delta à Sherbrooke;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) peut, en vertu des Règlements généraux de la FCSQ (article 4.1.2), nommer treize délégués à cette assemblée;

CONSIDÉRANT qu'un seul commissaire représentant du comité de parent peut être nommé pour agir à titre de délégué de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation majoritaire de l'exécutif du comité de parents de la CSDM de nommer Mme Mélisandre Shanks en tant que commissaire représentante du comité de parents nommée pour agir à titre de déléguée de la CSDM;

CONSIDÉRANT que les commissaires Ben Valkenburg et Violaine Cousineau ont signifié qu'ils ne participeraient pas à l'assemblée en question;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de NOMMER les commissaires suivants, dont un commissaire représentant le comité de parents, pour agir à titre de délégués à l'assemblée générale de la FCSQ qui aura lieu les 31 mai et 1^{er} juin 2019 au Centre des Congrès de l'hôtel Delta, à Sherbrooke :
- 1) Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
 - 2) Mme Diane Beaudet
 - 3) Mme Stéphanie Bellenger-Heng
 - 4) M. Jean-Denis Dufort
 - 5) M. Kenneth George
 - 6) M. Jean-François Gosselin
 - 7) Mme Chantal Jorg
 - 8) M. Léo Lavoie
 - 9) M. Mohamed Maazami
 - 10) M. Khokon Maniruzzaman
 - 11) Mme Marie-José Mastromonaco
 - 12) Mme Mélisandre Shanks, commissaire représentant du comité de parents

16. Service du secrétariat général – décision de la commissaire à l'éthique – plainte contre un commissaire – année scolaire 2018-2019

Document déposé : Rapport A-34-3217 en date du 17 avril 2019
de M^e Geneviève Laurin concernant le sujet en référence

L'étude du présent rapport est **REPORTÉE** à la séance extraordinaire du 8 mai 2019.

17. Service du secrétariat général – décision de la commissaire à l'éthique – plainte contre un commissaire – année scolaire 2018-2019

Document déposé : Rapport A-34-3218 en date du 17 avril 2019
de M^e Geneviève Laurin concernant le sujet en référence

L'étude du présent rapport est **REPORTÉE** à la séance extraordinaire du 8 mai 2019.

18. Service du secrétariat général – décision de la commissaire à l'éthique –
plainte contre un commissaire – année scolaire 2018-2019

Document déposé : Rapport A-34-3219 en date du 17 avril 2019
de M^e Geneviève Laurin concernant le sujet en référence

L'étude du présent rapport est **REPORTÉE** à la séance extraordinaire
du 8 mai 2019.

19. Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève de
la formation générale des jeunes – recommandations du comité

Document déposé : Rapport A-34-3220 en date du 8 avril 2019
de M^e Geneviève Laurin et de Mme France Lafontaine
concernant le sujet en référence

L'étude du présent rapport est **REPORTÉE** à la séance extraordinaire
du 8 mai 2019.

20. Service du secrétariat général – révision du Code d'éthique et de déontologie des
commissaires de la Commission scolaire de Montréal – version pour consultation

Document déposé : Rapport A-34-3221 en date du 18 avril 2019
de Mme Caroline Renaud concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que le Conseil
des commissaires doit, par règlement, adopter un Code d'éthique et de déontologie
applicable aux commissaires;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le Code d'éthique et de déontologie
des commissaires de la Commission scolaire de Montréal dont la dernière mise à jour
remonte à plus de 10 ans;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a convenu, à sa séance d'avril 2018,
de transférer l'étude de la proposition CC-I-79 des commissaires Violaine Cousineau,
Jean-Denis Dufort et Jean-François Gosselin concernant la nécessité de revoir le Code
d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire de Montréal
afin d'y inclure l'interdiction d'utiliser les fonds publics à des fins partisans au comité
de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT que la LIP prévoit que le Conseil des commissaires doit instituer
un comité de gouvernance et d'éthique, dont le mandat est notamment l'élaboration
et la mise à jour du code d'éthique et de déontologie;

CONSIDÉRANT qu'un avant-projet de révision du Code de déontologie des commis-
saires a été soumis au comité consultatif de gestion (CCG), à l'étape de l'élaboration,
dans le cadre des consultations prévues à l'article 96.25 de la LIP le 14 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que les commissaires ont été invités à donner leurs commentaires sur le projet de règlement par écrit, entre le 19 mars et le 5 avril 2019;

CONSIDÉRANT les discussions à ce sujet par les membres du Conseil lors de la table d'échanges du 17 avril 2019;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre toute politique ou règlement au processus de consultations officielles;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le projet de refonte du *Règlement R1998-5 concernant le Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire de Montréal* – version pour consultation;
- 2° d'AUTORISER le Secrétariat général à soumettre ledit projet au processus de consultations officielles;
- 3° de POURSUIVRE l'étude de ce dossier une fois les consultations terminées, à la séance ordinaire du Conseil des commissaires de juin 2019.

21. Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève de la formation générale des jeunes – recommandations du comité

Document déposé : Rapport A-34-3222 en date du 18 avril 2019
de Mme Karine Fournier concernant le sujet en référence

L'étude du présent rapport est **REPORTÉE** à la séance extraordinaire du 8 mai 2019.

22. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1

Tous les sous-points énumérés à ce point de l'ordre du jour sont **REPORTÉS** à la séance extraordinaire du 8 mai 2019.

- a) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Jean-de-Brébeuf – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-480 en date du 4 avril 2019
de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

- b) Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – direction générale – nomination à un poste de direction de service – Service des ressources financières

Document déposé : Rapport DG-05-178 en date du 10 avril 2019
de Mme Lucie Painchaud concernant le sujet en référence

- c) Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire – nomination à un poste de direction de service – Services à l'élève

Document déposé : Rapport DG-06-223 en date du 24 avril 2019
de M. Jean Ouimet concernant le sujet en référence

- d) Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – affichage – 1^{er} tour – personnel de direction

Document déposé : Rapport A-29-1924 en date du 12 avril 2019
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

23. Information :

Tous les sous-points énumérés à ce point de l'ordre du jour sont **REPORTÉS** à la séance extraordinaire du 8 mai 2019.

- a) A-10-167 Service de l'organisation scolaire – avis du comité de vigie sur la Politique d'admission sur la proposition CC-I-9
- b) A-12-613 Services à l'élève – guide de promotion de l'alimentation responsable
- c) A-33-1360 Service des ressources matérielles – école Irénée-Lussier – évolution des démarches auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) au regard de la demande de financement complémentaire pour le projet de construction d'une nouvelle école
- d) INF-807 La sécurité des élèves en milieu urbain – lettre à la mairesse de Montréal
- e) INF-808 Appel à candidatures – protecteur de l'élève et substitut
- f) INF-809 Recommandation du comité de transport

24. Propositions des commissaires :

24. a) Proposition d'urgence de la présidente Catherine Harel Bourdon et des commissaires Diane Beaudet, Stéphanie Bellenger-Heng, Kenneth George, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Mohamed Maazami, Khokon Maniruzzaman et Marie-José Mastromonaco portant sur l'importance de distribuer un repas chaud à tous les élèves, peu importe leur milieu

Document déposé : CC-M-310

L'étude de la présente proposition est **REPORTÉE** à la séance extraordinaire du 8 mai 2019.

24. b) Proposition de la commissaire Violaine Cousineau portant sur le projet de loi 21 (Loi sur la laïcité de l'État)

Document déposé : CC-I-98

L'étude de la présente proposition est **REPORTÉE** à la séance extraordinaire du 8 mai 2019.

25. Période réservée aux commissaires

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

26. Période réservée à la direction générale

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 23 heures.

Secrétariat général – 10 juillet 2019